



**HAUT-COMMISSARIAT
À LA STRATÉGIE
ET AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Finances locales : renouer un contrat de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités

Après les élections municipales et à deux ans des prochaines élections locales, dans un contexte de redressement indispensable – et durable – des comptes publics, **la question des modalités d'un effort collectif, maîtrisant les dépenses sans sacrifier l'investissement, constitue une priorité.**

C'est ce débat souvent conflictuel et cantonné dans les slogans – « les collectivités dépensent sans compter », « l'État impose trop de normes et de charges » – que cette note inédite propose d'éclairer et de renouveler, notamment via des comparaisons européennes.

Que disent ces comparaisons ? D'abord, que la part de la dépense locale dans le total de la dépense publique en France reste modérée. En proportion de la richesse nationale (PIB), **les dépenses locales représentent 11 %, contre 15,6 % en moyenne dans l'Union européenne**, compte tenu d'un niveau de décentralisation (ou d'organisation fédérale) qui demeure plus important chez nos voisins. **La structure de ces dépenses singularise aussi notre pays** : la part des dépenses locales de santé ou d'éducation est en France plus faible qu'ailleurs en Europe, ces actions publiques relevant davantage de l'échelon national. En revanche, et cela doit être pris en compte dans toute stratégie de maîtrise des dépenses, **les collectivités locales assurent la majorité de l'investissement public français** : 54 % en 2024, et 21 % de leurs dépenses y sont consacrés (contre 14 % en moyenne européenne). En comparaison européenne toujours, les collectivités françaises vivent un paradoxe : la fiscalité représente une part essentielle de leurs ressources, mais leur autonomie fiscale réelle est de plus en plus faible – plus de fiscalité pour moins d'autonomie !

Au total, **leur situation financière apparaît globalement saine**, grâce aux règles strictes d'encadrement de l'endettement, ciblé sur les dépenses d'investissement. Les départements présentent toutefois une fragilité préoccupante, avec une forte hausse de l'emprunt entre 2023 et 2024.

La dynamique des dépenses publiques montre cependant que, si celle des collectivités locales est très inférieure à la croissance des dépenses sociales (+1,5 point de PIB entre 1995 et 2024, contre +3 points), elle est **bien plus forte que l'évolution des dépenses de l'État** (-3,3 points de PIB sur la même période). À cet égard, **les comparaisons européennes nous éclairent également sur les stratégies d'assainissement des comptes publics**. Afin de partager l'effort et de maîtriser les dépenses locales, plusieurs pays européens ont renforcé les règles applicables aux collectivités, par exemple via **des plafonds de dépenses pluriannuels** au Danemark ou une croissance maximale des dépenses régionales en Italie, **un plafond d'endettement** en Espagne, **des mécanismes d'alerte et de redressement** en cas de dérive des dépenses aux Pays-Bas, au Danemark ou en Allemagne, **des autorités de suivi indépendantes** comme en Espagne.

Face aux défis croissants qui émergent, pèsent sur les dépenses publiques et nécessitent des investissements adaptés (souvent locaux) – du décrochage démographique au choc climatique –, ces exemples peuvent nous inspirer. De même qu'une (relative) réussite récente dans notre pays : les « contrats de Cahors » qui visaient à définir des engagements et des efforts réciproques entre l'État et les plus grandes collectivités.

Cette **logique du contrat** est une piste essentielle : **un État qui s'engage sur des soutiens financiers dans la durée (au moins trois ans), des collectivités qui s'engagent sur une trajectoire de dépenses et d'économies, des mécanismes de suivi et d'alerte, indépendants et transparents**, avec une forme de **bonus-malus** (sur l'investissement) en fonction de l'atteinte, ou non, des objectifs fixés. En bref, sortir de la stratégie de défausse pour bâtir **un pacte de coresponsabilité concret**.

Une telle transformation repose sur un préalable, que je défends ardemment par ailleurs : **construire des budgets pluriannuels obligatoires, s'imposant aux lois financières annuelles**, pour sortir de la gestion court-termiste et redonner visibilité, stabilité et confiance aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités locales.

CLÉMENT BEAUNE
Haut-commissaire à la Stratégie et au Plan

➤ NOTE D'ANALYSE n° 159 - Avril 2026

Dépenses locales : pour un nouveau contrat entre collectivités et État

par Xavier Destanne de Bernis, Léo Quennesson, Ruben Fotso et Paul-Marie Roth